



**Intervention de Pierre FROGIER  
en séance publique au Sénat  
Débat sur la situation des Outremer  
– 26 février 2014 –**

Monsieur le Président,  
Monsieur le Ministre,  
Chers collègues,

J'aurais pu évoquer, cet après-midi ce qui va bien en Nouvelle-Calédonie.  
Et pourtant, c'est de la radicalisation de la vie politique qui nous menace, à quelques semaines des élections municipales et provinciales, que je vais vous parler.

C'est cette inquiétude que je veux exprimer devant vous, à l'occasion de ce débat sur la situation des Outremer et alors que nous abordons des échéances électorales qui seront déterminantes pour l'avenir de notre territoire.

Vous le savez, la Nouvelle-Calédonie est engagée, depuis 25 ans, dans un délicat processus de paix et de réconciliation. Elle devra, dans quelques années, décider de son destin et de ses liens avec la France.

A ce titre, l'année 2014 est particulièrement importante et symbolique parce qu'elle marque le début de la dernière mandature de l'Accord de Nouméa, celle au cours de laquelle, les Calédoniennes et les Calédoniens devront choisir leur avenir.

C'est dans le respect, la responsabilité et la sérénité que ce choix doit être fait.

Rien ne doit venir interrompre le cheminement exemplaire que nous avons emprunté.  
Rien ne doit troubler la difficile construction du destin commun auquel nous appelle l'Accord de Nouméa.

Et pourtant, à l'heure où je vous parle, nous sommes très loin du compte !  
Nous sommes entrés dans une surenchère des positionnements et des attitudes qui au mieux risque d'escamoter le débat démocratique, au pire de nous faire perdre les acquis de ces dernières années.

Malheureusement, ce durcissement ne me surprend pas !

Monsieur le Ministre, vous le savez, j'ai tiré la sonnette d'alarme depuis bien longtemps !  
J'ai toujours eu conscience que ces échéances électorales de 2014 seraient particulièrement sensibles.

J'ai toujours su qu'elles risquaient d'être prise en otages et instrumentalisées par les uns et par les autres.

C'est la raison pour laquelle j'ai dit clairement, à plusieurs reprises, qu'il ne fallait pas attendre passivement 2014, mais qu'il fallait prendre toutes les initiatives pour instaurer un climat de paix, de confiance, de reconnaissance et de dialogue, de manière à préparer, sereinement, cette dernière étape de l'Accord de Nouméa.

C'est dans cet état d'esprit que j'ai proposé, dès février 2010, la levée des deux drapeaux. Il s'agissait d'un symbole fort, d'un geste de sincérité qui a été validé par le comité des signataires et approuvé par une large majorité du Congrès.

C'est dans cet état d'esprit, aussi, que j'ai souhaité la mise en place de trois comités de pilotage, pour nous permettre de préparer, en confiance et dans un dialogue apaisé, cette prochaine échéance électorale.

J'ai pris tous les risques, au mépris des conséquences électorales !

J'ai pris toutes mes responsabilités, comme signataire de l'Accord de Matignon et de Nouméa !

\*  
\*   \*

C'est la composition du corps électoral spécial, appelé à participer aux élections provinciales, qui provoque, de nouveau, la crispation.

A deux mois du scrutin, les indépendantistes brandissent la menace de faire radier 6 720 électeurs de la liste provinciale.

**C'est une revendication irresponsable et provocatrice. Elle scandalise, à juste titre, celles et ceux qui sont attachés à la Nouvelle-Calédonie dans la France et inquiètent le plus grand nombre.**

C'est une revendication, basée sur une logique d'exclusion, qui ne correspond en rien à l'esprit de l'Accord de Nouméa.

C'est une revendication exorbitante, à laquelle aucune réponse claire n'a, jusqu'à présent, été apportée par l'Etat.

Comment en est-on arrivé là ? En février 2007, une révision constitutionnelle visait à priver du droit de vote aux élections provinciales, toutes les personnes arrivées en N.C après novembre 1998, c'est à dire après le référendum d'approbation de l'Accord de Nouméa. Il s'agit du corps électoral gelé.

Cette révision ,exigée alors par les indépendantistes, a été très majoritairement votée par le Parlement contre la volonté unanime des parlementaires calédoniens.

Cette réforme était pourtant contraire à l'esprit de l'Accord de Nouméa, comme nous l'avait indiqué le Conseil Constitutionnel lui-même, dans sa décision relative à la loi organique de 1999.

Mais c'était la volonté des indépendantistes, fortement soutenus par l'Etat, et nous sommes ainsi passé d'un corps électoral glissant qui subordonnait le droit de vote à une durée de résidence de 10 ans à la date de chaque élection, à un corps électoral gelé.

Cette réforme a été bâclée et son texte mal écrit.

La loi étant imprécise il est donc revenu à la Cour de Cassation de l'interpréter. Et c'est bien sur la base d'un arrêt de 2011 que les indépendantistes réclament la radiation de plus de 6.000 électeurs.

Cette décision indique que, pour participer à l'élection des assemblées de Province et du Congrès, il faut impérativement avoir été inscrit sur les listes électorales avant le référendum de 1998.

Il ne suffit pas d'avoir été présent !  
Encore faut-il avoir été inscrit.

**Et cela veut dire, en définitive, que le droit de voter en Nouvelle-Calédonie repose sur l'accomplissement d'une formalité purement administrative, qui aurait dû être accomplie avant 1998, mais qui n'a été connue qu'après la révision constitutionnelle de 2007.**

Et le comble dans cette interprétation, c'est qu'elle revient à déchoir du droit de vote des électeurs, qui ont pu l'exercer lors des élections provinciales de 2004 et 2009.

Aujourd'hui, ce sont donc plusieurs milliers de personnes, inscrites sur les listes électorales avant la révision constitutionnelle de 2007, qui sont susceptibles de faire l'objet de demandes de radiation pour les élections provinciales.

Et si je vous dis que nous avons recensé, pour notre part, près de 6.000 électeurs d'origine mélanésienne, qui seraient susceptibles, eux-aussi, d'être radiés de la liste électorale provinciale, parce qu'ils ne justifient pas des conditions requises dans l'état actuel du droit, vous conviendrez que la situation est ubuesque.

Mais nous touchons aux frontières de l'absurde quand il s'avère que le corps électoral pour le scrutin de sortie de l'Accord de Nouméa est moins fermé que le corps électoral provincial.

**25 ans après la signature des Accords de Nouméa, nous nous retrouvons à subir des décisions qui sont à l'opposé de la volonté de vivre ensemble et de construire une communauté de destin avec l'ensemble des composantes de la population calédonienne.**

\*  
\*   \*

Face à cette véritable provocation des indépendantistes, je dois vous dire, Monsieur le ministre, que la réponse du gouvernement, que vous représentez à ce banc, est loin d'être satisfaisante.

Alors que Rock Wamytan agite, depuis des mois, ses menaces de radiation et alors que les commissions administratives, chargées de réviser les listes électorales, se réunissent dans

quelques jours en Nouvelle-Calédonie, votre seule réponse qui a été celle du Premier ministre, hier après-midi, a consisté à exhumer un arrêt de la Cour de Cassation qui contredit celui sur lequel s'appuie le FLNKS.

Bref, vous faites la démonstration qu'il n'y a pas d'issue à rechercher sur le plan du droit. A une question de principe vous essayez de trouver, en vain, une issue juridique alors que la solution, comme toujours, en Nouvelle-Calédonie, est politique.

\*  
\*   \*

Il nous faut maintenant, rapidement, trouver une issue à cette situation, ubuesque et inextricable, qui pourrait aboutir à la radiation de milliers d'électeurs de la liste électorale spéciale. Et c'est dans ce but que j'ai formulé plusieurs propositions.

Elles l'ont été dans 2 courriers adressés respectivement au Président de la République et au Premier ministre.

Tout d'abord, j'indiquais que nos représentants au sein des commissions de révision s'opposeraient vigoureusement à la radiation de ces milliers d'électeurs, lorsque nous estimerons que celle-ci se fait en contradiction avec les principes fixés par l'Accord de Nouméa.

Il y aura donc un partage de voix au sein des commissions. Il reviendra alors à l'Etat de faire valoir, par le biais de ses représentants, la voix prépondérante qui lui est reconnue par les textes.

Par ailleurs, pour clarifier l'exercice du droit de vote en Nouvelle-Calédonie **j'ai déposé, sur le bureau du Sénat, une proposition de loi constitutionnelle** qui vise à rétablir le droit de vote aux personnes installées en Nouvelle-Calédonie avant 1998, de même qu'à toutes les personnes nées en Nouvelle-Calédonie ainsi que leurs conjoints.

Par ailleurs, **j'ai demandé, monsieur le ministre, de réunir en urgence un comité des signataires pour dégager un consensus sur cette question essentielle.**

C'est cette instance, qui est habilitée à traiter des questions qui fâchent et à trouver un point d'équilibre entre les partenaires.

C'est sa vocation.

Aux signataires de l'Accord de Nouméa : l'Etat et les partenaires locaux, d'assumer leurs responsabilités et de chercher la voie du compromis qui, depuis 25 ans, nous a permis d'avancer ! Je considère qu'en l'état actuel, les conditions ne sont pas réunies pour que ces élections se déroulent dans un climat apaisé.

Et si le comité des signataires ne permettait pas de trouver cet indispensable consensus, **un report des élections provinciales, prévues le 11 mai 2014, n'est pas à exclure.**

Vous en conviendrez avec moi !

Ce scrutin déterminant doit se dérouler dans la plus grande sérénité et dans la plus parfaite sincérité. Nous ne pouvons pas courir le risque que la désignation des membres des assemblées de province et du Congrès soit entachée du moindre soupçon d'irrégularité.

Pour conclure, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'ai encore un regret à formuler.

Et il est de taille !

**Fallait-il nous infliger l'affront de l'envoi, en Nouvelle-Calédonie, c'est à dire sur le territoire de la République française, d'une mission de l'ONU, relative au processus de révision de la liste électorale ?**

En réalité, rien ne justifie cette ingérence du Comité de décolonisation des Nations Unies qui viendrait, en France, superviser le travail de commissions présidées par des magistrats, et placées sous le contrôle des juridictions de l'ordre judiciaire.

Cette intrusion est ressentie, par les Calédoniens comme une insupportable humiliation et je vous demande d'annuler la venue de cette mission qui n'a d'autre justification que de satisfaire une demande de la minorité indépendantiste.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, la Nouvelle-Calédonie est engagée, depuis 25 ans, dans un processus exemplaire fondé sur le dialogue et le partage des responsabilités.

La période qui s'ouvre, et qui nous emmènera jusqu'en 2018, est un moment très particulier pendant lequel se jouera l'avenir de la Nouvelle-Calédonie.

Nous devons tous nous retrouver autour d'une table pour essayer de dessiner ensemble notre destin commun. Il n'y a pas alternative

Il est indispensable que, durant cette période, l'Etat joue pleinement son rôle de signataire et d'acteur de l'Accord de Nouméa.

Je vous remercie.